

Question écrite de Caroline Cassart, Députée,
à Céline Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature,
de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal,
concernant
**Les projets visant le développement d'une filière complète
de recyclage plastique en Wallonie**

Madame la Ministre,

Chaque année, les Européens produisent 25 millions de tonnes de déchets plastiques dont seuls moins de 30 % sont collectés en vue de leur recyclage. À travers le monde, les matières plastiques représentent 85 % des déchets trouvés sur les plages. Face à ce constat, l'Union Européenne a adopté en mars 2019 sa toute première stratégie européenne sur les matières plastiques. Celle-ci impose aux Etats membres de recycler 30% des emballages plastiques d'ici 2030.

Soucieux de s'inscrire activement dans cette stratégie globale et de placer la Région wallonne comme excellent élève de l'UE en la matière, le Gouvernement wallon lançait dans la foulée son appel à projets pour le développement d'une filière complète de recyclage plastique en Wallonie (enveloppe d'un montant de 60 millions d'euros).

Il y a un an, 6 projets devant mener à la création d'unités de traitement industrielles opérationnelles à l'horizon 2021 ont été sélectionnés. Ces projets représentent un investissement global de 120 millions € dont 47 millions € financés par la Wallonie et visent la création de 350 emplois. Avec une estimation de 156.000 tonnes de déchets plastiques traités par an, cette nouvelle filière intégrée de recyclage des plastiques doit permettre à Région de se positionner comme leader européen du recyclage des plastiques.

Madame la Ministre, pouvez-vous me dire si le dossier a bien avancé et si le timing pourra être respecté? De plus, parmi les projets sélectionnés, est-il prévu de recycler à nouveau les plastiques agricoles en Wallonie, comme c'était le cas à Tenneville?

Dans la négative, les projets sélectionnés représentant un investissement global de 120 millions € dont 47 millions € financés par la Wallonie, il reste donc théoriquement 13 millions de budget prévu. Dès lors, est-il envisageable d'utiliser l'enveloppe restante pour développer à nouveau le recyclage des plastiques agricoles en Wallonie ?

Je vous remercie.

Réponse de la Ministre Tellier:

L'appel à projets relatif au déploiement d'une filière de recyclage des plastiques en Wallonie représente un processus de grande ampleur qui a été mené dans le cadre d'une mission déléguée à Sofipôle (SRIW). L'appel lancé le 7 février 2019 a entraîné le dépôt de 25 lettres d'intention rassemblant un total de 40 entreprises pour 428 M€ d'investissements potentiels. Sur cette base, 11 lettres d'intention ont été retenues par un Jury pour remettre un avant-projet et, dès le 16 mai 2019, 6 projets ont été sélectionnés par le Gouvernement wallon.

Ces projets concernent des investisseurs belges, mais également trois investisseurs étrangers (Luxembourg, France/Espagne et Canada).

Mon cabinet et mon administration participent à la « task force » qui accompagne le déploiement de ces projets. Compte tenu de l'importance des montants en jeu et de l'implication d'investisseurs industriels privés, certaines règles de confidentialité doivent être respectées. C'est la raison pour laquelle seules certaines grandes lignes de l'état d'avancement global des projets peuvent être mentionnées.

Plusieurs tâches sont menées en parallèle pour faciliter le déploiement des projets en Wallonie. Ces tâches portent sur les aspects juridiques (en particulier les aides d'état), les aspects budgétaires, les aspects contractuels liés aux modalités de financement (intervention en capital et/ou convention de prêt), les aspects liés à l'obtention des futurs permis, les aspects technologiques, les capacités d'approvisionnements en déchets plastiques et les business plans.

Chacun des projets sélectionnés permet d'intégrer l'exploitation de flux de déchets plastiques actuellement non recyclés en Wallonie. Le type de technologies, basées principalement sur l'extrusion, permet une réintégration dans la chaîne de valeur de la transformation de plastiques, pour des produits à plus haute valeur ajoutée.

Selon les informations rapportées par la Sofipôle, quatre projets sont actuellement en bonne voie et les deux autres sont momentanément à l'arrêt pour des raisons liées au fonctionnement interne des porteurs de projets, qui ne dépendent pas de la Sofipôle. Ceci démontre que chaque projet présente des spécificités et dépend de multiples facteurs, dont certains ne sont pas maîtrisables ni par la Sofipôle ni par les autorités régionales.

Dès lors, il n'est pas possible de fixer un échéancier précis quant au début effectif de chacun des projets.

Les projets qui ont été sélectionnés n'incluent pas le recyclage des déchets plastiques d'origine agricole : ce flux de déchets n'a pas été pris en considération par le jury, qui a remis un avis après avoir analysé les caractéristiques technico-économiques des projets, les liens existants avec le marché final et les potentialités de rentabilité, sur lesquelles s'appuie toute décision

d'investissement.

À ce propos, il faut noter que l'expérience précédente wallonne en matière de recyclage des plastiques agricoles s'est soldée par un échec, malgré l'intervention des outils de financement publics wallons.

L'opportunité de relancer une filière de recyclage des déchets plastiques d'origine agricole sera discutée au sein du groupe de travail qui sera prochainement mis en place pour étudier le financement de la gestion de ces types de déchets.